



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mil quinze, le deux avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

<b>Date de convocation :</b> <b>26/03/2015</b>	<b>Présents :</b> David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Germain BATTAIS, Joseph JASMIN, Célia LEGENTY, Martine CHABOT, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Bruno HYSON, Virginie DEC, Abdel YASSINE
<b>Date d'affichage :</b> <b>26/03/2015</b>	<b>Excusés :</b> Boualem BENAOUA, PIFFAULT Nicolas pouvoir à Didier FILLAT, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN
<b>En exercice :</b> 29	<b>Secrétaire de séance :</b> Faouzi CHERCHALI
<b>Présents :</b> 25	
<b>Votants :</b> 27	

Le compte rendu du 2 février est approuvé à :

Pour : 23 voix

Abstentions : 4 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mr COLLETTE Ruben et installe en qualité de suivant de liste Mr Nicolas PIFFAULT

### **1- Reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et affectation prévisionnelle**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**REPREND** par anticipation, les résultats prévisionnels de l'exercice 2014, ce qui donnera lieu aux inscriptions budgétaires suivantes :

☞ 001 « Résultats antérieurs d'investissement reportés » en recettes d'investissement : **406 428.01€**

☞ 002 « Résultats antérieurs de fonctionnement reportés » en recettes de fonctionnement : **1 046 116.73€**

- **PRECISE** que les restes à réaliser font également l'objet d'une reprise anticipée
- **PRECISE** que les éventuels ajustements nécessaires et liés aux résultats définitifs, tels que ces derniers ressortiront du compte administratif, seront effectués dès le vote de ce dernier document budgétaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 23 voix

Abstentions : 4 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

### **2 - Budget primitif 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte**, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, le **budget primitif 2015 avec les reports de crédits de l'année 2014** de la Commune arrêté à un total de :

- Section de fonctionnement : **14 362 523.73€**
- Section d'investissement : **10 081 022.01€**

Le Maire peut, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, procéder, de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Pour : 23 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC)

### **3 - Vote des trois taxes locales**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**N'AUGMENTE PAS** les taux des contributions directes locales pour l'année 2015, à savoir :

12.12%: taxe d'habitation

15.56%: foncier bâti

150.15% : foncier non bâti

**PRECISE** que le montant inscrit au budget primitif 2015, en matière de contributions directes sera rectifié si nécessaire pour prendre en compte le produit définitif.

Départ de David DERROUET à 22 h 35

#### **4 - Indemnité communale d'aide technique au contrôleur des impôts exercice 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ALLOUE** une indemnité de 707.53€ pour l'exercice 2015 au contrôleur du service des impôts de Corbeil Essonnes.

#### **5 - Vote des subvention aux associations**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VERSE** les subventions

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention Fonctionnement 2015</b>	<b>Subvention Projets spécifiques 2015</b>
U.S.F.M Football	24705	1800
Basket-Ball	9350	Pas de demande
Handball	2880	500
Ecole Côcatre	2940	Pas de demande
Judo Club	Pas de demande	Pas de demande
Dynagym	1700	Pas de demande
VTT Chemin Passion	Pas de demande	Pas de demande
Pétanque	1160	Pas de demande
Taï-Jitsu	1620	Pas de demande
Football en salle	600	Pas de demande
Light up (ancien Riders)	514	2500
Kick Boxing	1600	Pas de demande
Badminton	1840	Pas de demande
UNSS Paul Eluard	320	Pas de demande
AS Einstein	Pas de demande	Pas de demande
Les Jardins Familiaux	1650	Pas de demande
Photo Club	397	Pas de demande
Reflot d'Outre Mer	1368	500
Bwa Bandé	Pas de demande	Pas de demande
EDDUFAO	735	500
Les Diaprés Fleury	340	Pas de demande
Robert Flaherty	Pas de demande	Pas de demande
LYANNAJ'91	Pas de demande	Pas de demande
La MIF	Pas de demande	Pas de demande
TIMACATIA	Pas de demande	Pas de demande
Mosaïque	470	Pas de demande
AKIOU KA	300	Pas de demande
Marie France Aziz	Pas de demande	Dossier incomplet
Il était une fois	18000	3000
Secours Populaire	8000	1500
Club des retraités	3600	Pas de demande
Réagir	2000	Pas de demande
Soutien Ecoute Prison	500	Pas de demande
ASF	500	Pas de demande
Amicale Greffière	400	Pas de demande
Amicale Aunettes CGL	Pas de demande	Pas de demande
Vie Libre	800	Pas de demande
Club des Parents solidaires	800	600
FNACA	250	Pas de demande
FNDIRP	Pas de demande	Pas de demande
ARAC	400	Pas de demande
UNC	250	Pas de demande
Artisan du monde	200	Pas de demande
Parole et Equilibre	200	0
Parents d'élèves Fleury-Mérogis	300	Pas de demande

Refuge Rissois Protection Chats	<b>300</b>	<b>Pas de demande</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 989</b>	<b>10 900</b>

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention Fonctionnement 2015</b>
COS	<b>57 000</b>
ARIES (PLIE)	<b>16 000</b>
CEPFI	<b>22 600</b>
IL ETAIT UNE FOIS (FLE)	<b>8200</b>
CGT	<b>366,30</b>
CFDT	<b>606,96</b>
FO	<b>826,74</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 600</b>

Départ de Mme Alexandra LE FOLL à 23 h 00

#### **6- Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la mission d'audit accessibilité handicapés et assistance pour le montage des dossiers d'AD'AP.

**AUTORISE** le Maire à demander et signer la demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **7 - Convention avec l'Ugap pour un marché de fourniture et d'acheminement de l'électricité et services associés**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de faire appel aux services d'une centrale d'achat

**AUTORISE** le Maire à signer avec l'UGAP, une convention de mise à disposition d'un marché public, par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés

#### **8 - Avenant au marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'accueil pré et poste scolaire Paul Langevin**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'APPS Langevin, avec la Société Architecte [A] - 10 bis, Rue des boulangers – 75005 PARIS, pour un montant de 4 201.34 € HT, représentant 11.38 % (arrondi) du montant initial du marché, pour les prestations suivantes :

- Phase APD : reprise des plans et de l'estimatif, PC modificatif
- Phase PRO : modification du DCE
- Phase ACT : nouvelle consultation et nouvelle analyse des offres.

Pour : 23 voix

Contre 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC)

Départ de Mme Virginie DEC à 23 h 10

#### **9 - Dénomination de la nouvelle voie ZI des Ciroliers**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DENOMME** la voie qui dessert l'entreprise SCANIA, nouvellement installée et débouchant sur la rue Clément Ader : rue Adrienne BOLLAND;

Pour : 25 voix

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC)

#### **10 - Renouvellement du principe des séjours été 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** le renouvellement des séjours Été pour l'année 2015.

**AUTORISE** le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la ville.

#### **11 - Prestation de service club ados le chalet du 1er juillet au 31 décembre 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement entre la ville de FLEURY-MEROGIS et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour les établissements d'accueils de loisirs sans hébergement

**DIT** que ces conventions fixent :

- les modalités de versement de la prestation de service

- les pièces justificatives à transmettre à la CAF, les dates à respecter,

**PRECISE** que ces conventions :

- annulent les conventions et avenants précédemment signés avec la CAF,
- sont signées pour une période allant **du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014**
- seront à renouveler par demande expresse, trois mois avant la date d'expiration.

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget communal

### **12 - Prestation de service club ados le chalet du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement entre la ville de FLEURY-MEROGIS et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour les établissements d'accueils de loisirs sans hébergement

**DIT** que ces conventions fixent :

- les modalités de versement de la prestation de service,
- les pièces justificatives à transmettre à la CAF, les dates à respecter,

**PRECISE** que ces conventions :

- annulent les conventions et avenants précédemment signés avec la CAF,
- sont signées pour une période allant **du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017**
- seront à renouveler par demande expresse, trois mois avant la date d'expiration.

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget communal

### **13 - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement et aide spécifique rythmes éducatifs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement entre la ville de FLEURY-MEROGIS et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour les établissements maternels et élémentaires d'accueils de loisirs sans hébergement

**DIT** que ces conventions fixent :

- les modalités de versement de la prestation de service ALSH périscolaire et extrascolaire,
- les modalités de versement de l'aide spécifique rythmes éducatifs
- les pièces justificatives à transmettre à la CAF, les dates à respecter,

**PRECISE** que ces conventions :

- annulent les conventions et avenants précédemment signés avec la CAF,
- sont signées pour une période allant **du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017**
- seront à renouveler par demande expresse, trois mois avant la date d'expiration.

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget communal

### **14 - Prêt de salles à titre gracieux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** que les salles de la commune soient mises gratuitement à disposition des candidats ou de leurs représentants qui en font la demande à l'occasion des élections, en fonction de la disponibilité des salles.

Séance levée à 23 h 35